MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2012

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Valck – Trouillet – Talon – Avot – Gimaret – Brunel – Cresson – Bonenfant – Loir – Muchembled – Colinet.

Absents: Mme Hallu, procuration à M. Barbillon – M. Lejop, procuration à M. Bonenfant.

Secrétaire de séance : M. Muchembled.

Compte rendu de la réunion du 3 février 2012 adopté.

Compte administratif 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2011 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	447 052.43 €	301 793.83 €	748 846.26 €
RECETTES	737 197.39 €	171 068.78 €	908 266.17 €
RESULTAT	+ 290 144.96 €	- 130 725.05 €	+ 159 419.91 €

Compte de Gestion 2011

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de Gestion de Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2011.

Affectation des résultats 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2011 comme suit :-

Réserves (article 1068) : 182 781.05 € Excédent reporté (article 002) : 107 363.91 €

Taux des taxes 2012

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2012 qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81
- Foncier Bâti : 35.13
- Foncier Non Bâti : 89.68

Budget Primitif 2012

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'exercice 2012 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	480 314 €	650 884 €
Investissement	727 575 €	727 575 €
Total	1 207 889 €	1 378 459 €

Service assainissement – Compte administratif 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2011 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	56 774.19 €	4 095.39 €
RECETTES	64 807.66 €	160 562.36 €
RESULTAT	8 033.47 €	156 466.97 €

Service assainissement - Compte de Gestion 2011

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de Gestion du service assainissement de Monsieur Thibaut, receveur municipal, pour l'exercice 2011.

<u>Service assainissement – Affectation des résultats 2011</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2011du service assainissement comme suit :

Excédent reporté (article 002) : 8 033.47 €

Service assainissement – Budget Primitif 2012

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif du service assainissement pour l'exercice 2012 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 019 €	57 019 €
Investissement	37 563 €	214 521 €
Total	94 582 €	271 540 €

Acceptation de recettes

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les recettes ci-dessous :

- 32.67 € provenant du remboursement par la SER de l'avoir sur la fin du contrat de la maison communale 10, rue du Mont Renaud.
- 46.18 € provenant du Foyer Rural de Ville pour remboursement des frais de photocopies pour l'année 2011.

Réfection de la toiture de la salle polyvalente – Demande de subvention au titre de l'Etat

Le conseil municipal

- Vu la vétusté de la toiture de la salle polyvalente qui date de 1983;
- Vu la nécessité de réaliser la réfection rapidement;

Décide à l'unanimité :

- De réaliser les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente en 2012.
- D'accepter le devis qui a été proposé pour un montant de 79 563.39 €HT.
- D'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif 2012;
- De solliciter auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 19 000 €
- D'établir le plan de financement comme suit :

Montant total des travaux HT : 79 563.39 € Subvention du Conseil Général : 36 590.00 € Subvention au titre de l'Etat : 19 000.00 € Reliquat pris sur le BP 2012 : 23 973.39 €

<u>Délégation du service public d'assainissement -Demande d'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques concernant le projet d'avenant ayant pour objet de prolonger le contrat d'affermage</u>

Le conseil municipal

- vu le contrat d'affermage pour le service public d'assainissement conclu avec la Lyonnaise des Eaux, le 19 décembre 1991 et qui arrive à échéance, le 19 décembre 2011.
- Vu les délibérations du conseil municipal de Ville en date du 15 septembre 2011 et du 2 décembre 2011 proposant de proroger la durée du contrat de 1 an à compter du 19 décembre 2011;
- Vu la procédure de Délégation du service public d'assainissement actuellement en cours;
- Vu la nécessité de prolonger le contrat pour une durée de un an afin de permettre l'exécution de la nouvelle procédure de délégation du service public sans risquer d'interrompre la continuité du service;
- Vu que cette prolongation de un an aura pour effet de porter le contrat conclu avec la Lyonnaise des eaux à une durée supérieure à 20 ans;
- Vu l'article L.141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « les délégations de service public ne peuvent avoir une durée supérieure à vingt ans sauf examen préalable par le Directeur Départemental des Finances Publiques »
- Vu le manque de personnel qualifié de la commune;
- Vu les délais qui ont été nécessaires à la commune pour mettre en place la procédure de délégation du service public et notamment pour trouver un organisme chargé de l'assistance à la mise en œuvre et au suivi de la procédure;

Décide à l'unanimité :

- de demander l'autorisation au Directeur départemental des Finances publiques de prolonger le contrat d'affermage du service de l'assainissement avec la Lyonnaise des eaux pour une durée de un an à compter du 19 décembre 2011.

Proposition des commissions communales d'aménagement foncier

Le conseil municipal, après délibération, déclare à l'unanimité, n'avoir aucune observation à formuler sur les propositions des commissions communales d'aménagement foncier de Chiry Ourscamp, Passel, Pimprez et Ribécourt-Dreslincourt sur le périmètre d'aménagement foncier qui a été soumis à enquête publique.

Fermeture de classe dans le RPI

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une fermeture de classe en élémentaire est bien prévue à Ville, à la rentrée 2012.

Festival international de folklore

Le responsable du Festival International de Folklore de Noyon ayant demandé si la commune de Ville serait prête à accueillir un spectacle en juillet, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander des renseignements complémentaires sur les modalités d'organisation et le coût.

Questions Diverses:

- Organisation des scrutins des élections présidentielles et législatives
- Opération « Voisins vigilants » : Monsieur le maire contactera la gendarmerie pour faire venir un intervenant lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.
- Courrier de l'association « Les Galopins » présentant le bilan de l'année 2011 et demandant une subvention à la commune : une subvention de 100 €est inscrite au budget primitif 2012.
- Courrier de remerciements de Madame Delbecq suite au décès de son époux, Monsieur Gilbert Delbecq.

Fait à Ville, le 26 mars 2012

Le Maire, Philippe BARBILLON